

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 21 (1941)
Heft: 1

Artikel: Le duel et la mort de Ferdinand Lassalle (Genève, août 1864)
Autor: Compagnon, Marcel E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le duel et la mort de Ferdinand Lassalle (Genève, août 1864).

Par Marcel E. Compagnon.

Introduction.

Fils de riches commerçants israélites, Ferdinand Lassalle naquit à Breslau le 11 avril 1825¹. Dès son enfance, on remarqua son caractère violent, volontaire et passionné. Ces traits s'accrochèrent encore à mesure qu'il avança en âge.

Ses parents le destinaient au commerce, mais cette carrière s'accordait mal avec ses goûts; aussi se montra-t-il un élève déplorable, jusqu'au moment où il put étudier ses branches préférées: la philosophie, la philologie et le droit.

Il n'était encore qu'un adolescent lorsqu'il se sentit entraîné par les idées politiques avancées de son temps. Le socialisme français, alors dans ses belles années, l'impressionna particulièrement.

A peine eut-il terminé ses études, en 1846, qu'il fit la connaissance d'une femme qui allait tenir une grande place dans sa vie: la comtesse Sophie de Hatzfeldt². Ils se lièrent rapidement d'amitié. Elle avait une vingtaine d'années de plus que lui et il semble bien qu'au début de leurs relations tout au moins elle

¹ Les meilleurs ouvrages généraux sur F. Lassalle sont, en allemand: H. Oncken, *F. Lassalle*, Stuttgart 1904; G. Brandes, *F. Lassalle, ein literarisches Charakterbild*, Leipzig 1889; Bernstein, *F. Lassalle und seine Bedeutung für die Arbeiterklasse*, Berlin 1904, trad. française, Paris 1913. En français, l'ouvrage le plus courant est celui de M. Ernest Seillière, *Études sur F. Lassalle*, Paris 1897.

² Sophie, comtesse de Hatzfeldt (1805—1881), fille du prince Franz-Ludwig de Hatzfeldt-Wildenbourg-Schoenstein. Elle avait épousé le comte Edmond de Hatzfeldt, son cousin, en 1822. Après la mort de Lassalle, elle essaya de jouer un rôle dans le mouvement socialiste allemand, mais sans résultat.

ait joué un rôle semblable à celui que Mme de Warens joua à l'égard de Rousseau³.

Comme elle était depuis plusieurs années en lutte ouverte avec son mari, Lassalle, qui ne demandait qu'à faire valoir ses talents d'avocat, prit en mains ses intérêts. Le procès, fertile en incidents, dura neuf ans et se termina par un compromis fort avantageux pour la comtesse qui récompensa généreusement son avocat.

Entre temps, lors des révolutions de 1848, Lassalle se mêla activement à la politique, ce qui lui valut d'être poursuivi deux fois et condamné à six mois de prison. Après le procès de la comtesse, tenu éloigné de la politique par sa condamnation, il compléta son instruction politique et publia des études philosophiques, littéraires ou juridiques et un drame, tout en menant une vie confortable et mondaine à Berlin. Tous ses ouvrages sont tendancieux.

En 1862, il reparut sur la scène politique, fut de nouveau poursuivi par le gouvernement prussien et plusieurs fois condamné. Il ne se laissa cependant pas abattre. Orateur vigoureux et persuasif, écrivain au style alerte, il consacra tous ses efforts à réveiller le mouvement ouvrier et à populariser le socialisme en Allemagne.

En 1863, il accepta la présidence de l'Association Générale des ouvriers allemands qui venait de se fonder à Leipzig. Il s'efforça de l'organiser et de la développer et parvint effectivement à faire des collectivistes allemands une puissance politique. Les résultats obtenus furent cependant hors de proportion avec l'immense activité qu'il déploya. Le surmenage, les déceptions, les ennuis que lui causèrent ses procès finirent par déterminer chez lui une grave dépression nerveuse.

Au début de juillet 1864, à bout de forces, il dut prendre du repos⁴. Il fit un voyage en compagnie de la comtesse de Hatzfeldt puis entreprit une cure à Righi-Kaltbad, mais il n'en profita pas longtemps, car le 25 juillet déjà, il reçut la visite d'Hélène de Doenniges⁵ dont il avait fait la connaissance à Berlin en 1862

³ Cf. Seillière *op. cit.*, p. 32, la *Lettre Manuscrite* de Lassalle.

⁴ Voir les extraits de ses lettres désespérées de cette époque dans Seillière, *op. cit.*, p. 206—207.

⁵ Fille de l'historien et diplomate bavarois Guillaume de Doenniges

et avec laquelle il avait même déjà parlé de mariage. Mais ils s'étaient alors assez rapidement perdus de vue. Aussi fut-il fort surpris de cette visite inattendue. Mlle de Doenniges avait à ce moment, en juillet 1864, vingt et un ans. Elle était spirituelle et assez séduisante, mais aussi fort mal éduquée et capricieuse. Son amour pour Lassalle ne fut qu'un caprice, semble-t-il. Ils reprirent leur projet de mariage, et, comme elle ne dédaignait pas les aventures, elle promit à Lassalle tout ce qu'il voulut, quoiqu'elle sût pertinemment que ses parents, bien en cour à Munich, s'opposaient à cette mésalliance. De plus, elle était déjà officiellement fiancée à un jeune boyard valaque, Yanko de Racowitz⁶. Il est vrai que de son côté, Lassalle était sûr d'obtenir le consentement de la famille Doenniges. Ce fut dans ce but que, le 3 août, il se rendit à Genève où le père d'Hélène, alors chargé d'affaires de Bavière auprès du Gouvernement helvétique, résidait de préférence⁷. M. de Doenniges le reçut fort mal et le menaça même de le faire expulser. Bien qu'encore insuffisamment remis de sa grande fatigue, fou de passion, Lassalle se jeta alors à corps perdu dans une lutte désespérée pour arracher Hélène de Doenniges à ses parents. Cette lutte, qui devait le conduire à sa perte, dura presque tout le mois d'août.

Ne pouvant parvenir seul à ses fins, il fit intervenir tous ceux qu'il pensa devoir lui être de quelque utilité, entre autre ses amis Guillaume Rustow⁸, l'avocat berlinois Holthoff, la comtesse de

(1814—72), elle est née à Munich, en mars 1843, et décédée dans cette ville en septembre 1911, après une vie semée d'aventures. On s'est souvent trompé au sujet de son âge, et elle-même a cherché à se faire passer pour plus jeune qu'elle n'était. La date de sa naissance m'a été communiquée par l'Etat-Civil de Munich.

⁶ Yanko de Racowitz était alors étudiant en droit. Il avait environ 22 ans. Hélène de Doenniges lui donne toujours le titre de prince, ce qui lui permet de se qualifier de princesse puisqu'elle l'a épousé en 1865. (J'ignore son titre exact.)

⁷ Il avait loué la villa Carmen appartenant au dentiste Albert Vaucher. Elle était située aux Pâquis, 8 rue de la Grenade (actuellement rue Jean-Jaquet), à l'angle de la place de l'Ancien Port (act. rue de l'Ancien Port). Elle a été démolie en 1912.

⁸ Rustow, Frédéric-Guillaume, né en 1821. Officier révolutionnaire prussien en 1848, il se réfugia en Suisse où il fut naturalisé en 1856. Chef d'Etat-Major de Garibaldi en 1860; colonel d'Etat-Major général en Suisse

Hatzfeldt même, ainsi que nombre de personnalités allemandes telles que Richard Wagner, Hans de Bülow, Mgr. Ketteler, archevêque de Mayence, le Baron de Schrenk, ministre des Affaires Etrangères de Bavière, etc.⁹.

En même temps, il s'efforça de décider Mlle de Doenniges à quitter le domicile paternel, ce qu'elle pouvait légalement faire puisqu'elle était majeure, tant devant la loi genevoise que devant la loi bavaroise. Mais, manquant de patience et de fermeté, effrayée par les ennuis que lui causait tout cette affaire et sans doute aussi par les menaces de ses parents, elle renonça assez vite à son amour et se réconcilia avec Yanko de Racowitz.

Malgré les preuves qu'il avait de son infidélité, persuadé qu'elle était seulement retenue prisonnière par ses parents, Lassalle n'en continua pas moins ses démarches. Le 26 août, il apprit qu'elle avait déclaré devant deux témoins, librement, qu'elle avait assez de cette affaire et qu'elle lui refusait un dernier entretien qu'il lui demandait. Plus aucun doute n'était permis quant à son attitude ¹⁰.

Le duel.

Furieux de se voir traité de la sorte, Lassalle décida aussitôt de se venger en provoquant M. de Doenniges. Ses amis, dont la comtesse de Hatzfeldt, essayèrent de le retenir en lui faisant remarquer que s'il se livrait à un duel, il se conduirait contrairement aux principes qu'il avait toujours affichés à l'égard de cette institution, mais il prétendit qu'il se trouvait en présence d'un cas exceptionnel, qu'il devait avoir une vengeance et qu'il ne pouvait l'obtenir que de cette manière ¹¹.

en 1870; premier professeur de sciences militaires à l'Ecole Polytechnique Fédérale en 1877; auteur d'ouvrages divers sur les guerres de son temps. Il se suicida en 1878.

⁹ Toute la correspondance se rapportant à cette suprême tentative se trouve réunie dans l'ouvrage de Mme Ina Britschgi-Schimmer: *Lassalles letzte Tage*, Berlin 1925. Une partie importante de ces lettres a déjà été traduite par M. Seillière dans l'ouvrage cité plus haut.

¹⁰ Elle a elle-même exposé son point de vue dans ses mémoires: *Meine Beziehungen zu Ferdinand Lassalle*, Breslau et Leipzig 1879, et *Princesse et comédienne*, Paris, sans date (vers 1910).

¹¹ Cf. Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 270.

Le 26 août encore, il fit remettre à M. de Doenniges sa provocation, conçue en termes des plus vifs, et envoya à Yanko de Racowitz un billet fort injurieux.

Là-dessus, il se mit à noter point par point les offenses que lui avait causées M. de Doenniges : refus de répondre à deux de ses lettres, ordres de ne plus écrire et de ne plus penser à Hélène, menaces de le faire expulser, calomnies à son sujet auprès des autorités genevoises, reproches d'être sans honneur, d'avoir menti, etc.¹². Puis, comme un duel avec M. de Doenniges semblait inévitable, il pria deux de ses amis, le colonel Rustow et Jean-Philippe Becker¹³, de bien vouloir le seconder le cas échéant. Becker refusa pour une question de principe¹⁴. Lassalle prit très mal le refus de son ami.

A la place de Becker, Lassalle aurait voulu avoir comme second

¹² Ce document, qui est incomplet, est reproduit par Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 273.

¹³ Becker, Jean-Philippe, naquit en 1809 dans le Palatinat bavarois. Mêlé au mouvement démocratique allemand depuis 1830, il dut se réfugier à Bienne en 1838 et acquit la nationalité suisse. Il fut officier dans l'armée fédérale lors du Sonderbund. En 1848—49, il prit une part active à la révolution badoise. A Genève ensuite, il fonda la section genevoise de la 1^{ère} Internationale en 1865, se trouva parmi les organisateurs de la grève de 1868 et dirigea l'organe socialiste *Le Précurseur*, de 1877 à 1881. Il mourut à Genève en 1886. Il avait fait la connaissance de Lassalle en 1863.

La correspondance qu'il a publiée sous le titre de : *Enthüllungen über das tragische Lebensende F. Lassalles*, n'est qu'une copie de celle qui se trouvait déjà, passablement altérée, dans une brochure que la comtesse de Hatzfeldt avait eu l'intention de publier en collaboration avec Liebknecht et dont l'édition fut détruite, à l'exception de quelques exemplaires. C'est de l'un de ses derniers qu'à été tiré le récit que Rustow a fait du duel et que reproduisent presque tous les ouvrages traitant de la mort de Lassalle.

Au sujet de l'histoire des documents et des publications qui suivirent la mort de Lassalle, cf. Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 11—29.

¹⁴ Dans son récit susmentionné, Rustow dit que le refus de Becker a été dû au fait que ce fut un commissionnaire qui porta la provocation de Lassalle à M. de Doenniges, alors que c'eût été à l'un de ses témoins de le faire. Ce ne fut certainement qu'un prétexte. La vraie raison de ce refus semble plutôt avoir été celle que donne Mme Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 273—274 : ennemi du duel par principe, Becker ne voulut pas que Lassalle mît ainsi sa vie en danger.

témoin le général hongrois Georges Klapka¹⁵. Celui-ci, qui se trouvait en ce moment à Turin, lui recommanda alors un de ses compatriotes, le comte Grégoire de Bethlen¹⁶. Ce dernier accepta de remplir cet office¹⁷.

Le soir du même jour, Rustow se rendit deux fois chez M. de Doenniges, mais ne réussit pas à le voir, car il avait entre temps quitté Genève pour Berne. Le lendemain matin, 27 août, de bonne heure, ce furent le Dr. Arndt¹⁸ et le comte de Keyserling¹⁹, autre futur gendre de M. de Doenniges, qui allèrent provoquer Lassalle au nom de Racowitz et le prier en conséquence de leur faire connaître ses témoins.

Lassalle accepta cette provocation malgré les vives protestations de son entourage qui s'efforçait de lui faire comprendre que du point de vue strict des règles du duel elle était inadmissible : il ne devait se mettre à la disposition de Racowitz qu'après avoir reçu satisfaction de M. de Doenniges. Il insista même pour que tout retard fût évité.

A midi, dans la chambre de son ami à l'Hôtel Victoria²⁰, Rustow reçut la visite de M. de Keyserling et du Dr Arndt. Il fit

¹⁵ Klapka, Georges, né à Temesvar en 1820. Il prit une part active à la révolution hongroise de 1848, ce qui l'obligea après son échec à se réfugier à Genève où il obtint la bourgeoisie en 1856. Il fut député radical au Grand Conseil genevois en 1856—57. Il quitta Genève en 1866 et mourut à Pesth en 1902.

¹⁶ Bethlen, comte Grégoire de, de Hongrie; général en Savoie. Il avait à cette époque 52 ans. Je n'ai pas trouvé d'autres indications à son sujet. Il se trouvait sans doute en exil à Genève.

¹⁷ Emma Herwegh, épouse du poète révolutionnaire suisse Georges Herwegh, lettre au capitaine Schweigert, datée du 14 septembre 1864; dans M. Herwegh, *F. Lassalles Briefe an Georg Herwegh*, p. 110.

¹⁸ Dr Guillaume Arndt (1838—1895), historien et paléographe allemand, collaborateur aux *Monumenta Germaniae historica* dès 1862 et professeur à Leipzig dès 1876.

¹⁹ Eugène, comte de Keyserling, né en Courlande. Il avait à cette époque 32 ans. On ne possède pas d'autres renseignements sur lui.

²⁰ Lassalle, à son retour d'Allemagne, le 24 août, était descendu à cet hôtel qui se trouvait à l'angle de la rue du Mont-Blanc et de la rue Bonivard. Une lettre de Mme Malsch, fille du propriétaire de l'hôtel, adressée le 12 juin (1906 probablement) à M. F. de Spengler, de Genève, précise que sa chambre se trouvait au 2^e étage, à l'angle des deux rues.

valoir la priorité de M. de Doenniges, mais ils lui apprirent que celui-ci s'en était remis à M. de Racowitz du soin de défendre l'honneur de sa famille²¹. Quand il fut question de fixer le jour et l'heure du duel, les témoins de M. de Racowitz demandèrent à ce qu'il eût lieu le soir même, mais Rustow refusa, ne pouvant obtenir le concours de Bethlen en si peu de temps. Ils ne purent prendre de résolution définitive, mais décidèrent de se retrouver tous trois chez Rustow à 3 heures. Ce dernier alla aussitôt rendre compte de cette entrevue à Lassalle. Il tenta encore une fois, mais en vain, de lui faire refuser cette provocation. Il dut se résigner à entreprendre les préparatifs du duel. Il courut chez le général Bethlen, le mit au courant de ce qui s'était passé et lui donna rendez-vous chez lui à 3 heures.

A l'heure convenue, les quatre témoins se réunirent chez Rustow. Celui-ci chercha encore à arranger l'affaire, mais la partie adverse exigea de la part de Lassalle des excuses et la remise des lettres de Mlle de Doenniges, ce qui était inacceptable. Rustow, qui ne voulait cependant pas abandonner l'espoir d'une solution amiable, proposa une nouvelle réunion chez lui à 8 heures du soir. Puis ils fixèrent les conditions du duel pour le cas où il aurait lieu. Rustow, qui savait qu'il était difficile de se procurer des pistolets lisses, car il estimait qu'il n'en existait qu'une bonne paire à Genève, exigea ceux-ci avec Bethlen, tandis que les autres exigèrent des pistolets rayés. L'accord se fit pour des pistolets lisses.

Là-dessus, Rustow alla conseiller à Lassalle de s'exercer un peu au tir. Il lui indiqua un endroit où il pouvait le faire, mais celui-ci déclara que c'était une bêtise. Par contre, Racowitz ne négligea pas cette précaution. Du moins on raconta à Genève qu'il avait tiré environ cent cinquante coups d'essai au cours de cet après-midi²². Puis Rustow et le Dr Arndt, accompagnées de J.-Ph. Becker, se rendirent chez l'armurier²³ qui possédait la paire de pistolets convenables.

²¹ Cf. Helene von Racowitza: *Meine Beziehungen zu Ferdinand Lassalle*, p. 180.

²² C'est ce que dit Rustow, ainsi qu'Emma Herwegh dans l'une de ses lettres, publiée dans le No. 494 de la *Berliner Tagblatt*, en 1925.

²³ Je n'ai trouvé aucune indication permettant d'identifier cet armurier.

A 8 heures eut lieu la réunion prévue chez Rustow. Toutes les tentatives d'arrangement échouèrent. Les deux parties restèrent sur leurs positions et le duel fut fixé au lendemain matin, dimanche 28 août, à 7 h. $\frac{1}{2}$.

Voici les conditions du duel telles qu'elles se trouvent réglées dans une note que les témoins des deux parties signèrent ce même jour ²⁴ :

Convention :

« Quinze pas de distance — Décharge dans l'espace de 20 secondes marqué par 1, 2, 3, commencement, milieu et fin — Pistolets lisses avec encoche de mire et visière. Position à volonté. — Trois balles par homme. — Un coup raté compte pour un coup. — Chaque fois, le même témoin charge les deux pistolets; les témoins tirent au sort pour charger. — Le comte de Keyserling et le Dr Arndt se chargent du médecin. — Rendez-vous Place des Omnibus ²⁵, à Carouge, le 28 août à 7 h. $\frac{1}{2}$ du matin. — R. 1, A. 2, B. 3. — Chaque combattant dépose entre les mains de ses témoins une déclaration d'après laquelle, le cas échéant, il se sera suicidé ²⁶.

Signé: Grégoire, comte de Bethlen — W. Rustow, colonel. — Comte Eugène de Keyserling — Dr Wilh. Arndt. — »

Pendant ce temps, Becker agissait. Il enivrait l'armurier pour lui faire casser le ressort d'un pistolet ainsi que la tige d'un second, d'une autre paire. Il espérait ainsi que le lendemain, un dimanche, les duellistes ne trouveraient pas d'armes et que grâce à ce contre-temps les choses auraient le temps de prendre une autre tournure ²⁷.

Vers neuf heures, il se rendit en compagnie de l'armurier auprès de Rustow pour lui faire savoir que le ressort d'un pistolet

²⁴ Cette note a été présentée au juge d'instruction par Keyserling lors de son interrogatoire, le 17 septembre 1864. Une traduction de celle-ci se trouve jointe au dossier de l'enquête que fit la Justice genevoise. Elle n'a été publiée que par Brandes, *op. cit.*, p. 168—169.

²⁵ Actuellement Place du Marché.

²⁶ G. Brandes, *op. cit.*, p. 171, dit effectivement que lorsque Lassalle fut blessé, on retrouva sur sa poitrine un billet signé de lui par lequel il déclarait s'être suicidé. J'ignore la source de ce renseignement.

²⁷ Lettre de Becker à la comtesse de Hatzfeldt, citée par Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 284—285.

était cassé. Il lui en apportait deux autres paires de lisses en très mauvais état et une paire de rayés. Rustow exigea que le ressort fût remplacé immédiatement, et, pour s'en assurer, il alla lui-même avec l'armurier. Mais arrivé chez lui, ce dernier déclara qu'il ne pouvait travailler la nuit à cause de l'état de siège qui avait été proclamé à la suite des événements du 22 août²⁸. Il s'engagea à faire cette réparation le lendemain matin de très bonne heure. Rustow avoue qu'en présence de ce contre-temps il perdit son sang-froid. Il alla cependant aussitôt informer Lassalle de ce qui se passait. Celui-ci fit prévenir par écrit le Dr Arndt qu'à défaut des pistolets lisses qui risquaient de n'être pas prêts, il accepterait des pistolets rayés. Comme Bethlen les refusait absolument, il choisit comme second témoin M. de Hofstetten²⁹ pour le cas où il aurait à les utiliser. M. de Hofstetten porta lui-même cette lettre au Dr Arndt.

Rustow s'entretint encore avec Lassalle jusque vers minuit. Il lui fit remarquer entre autres que la position des tireurs avait été laissée indéterminée, de sorte qu'il pouvait se placer comme il lui plairait. Il lui recommanda de ne pas viser trop longtemps, comme il en avait la mauvaise habitude, car il ne serait pas seul sur le terrain.

Ce jour-là, la comtesse de Hatzfeldt ne sut rien de la décision qui fut prise. Lassalle qui savait bien qu'elle n'aurait négligé aucun moyen pour empêcher le duel, avait exigé de tous les participants leur parole d'honneur de ne rien lui dévoiler. Il racontait à ses amis qu'il était tout à fait sûr de revenir sain et sauf le lendemain à l'heure du déjeuner et qu'il valait mieux lui épargner l'angoisse de l'attente³⁰.

²⁸ Une émeute sanglante avait eu lieu à la rue de Chantepoulet entre radicaux et conservateurs, à la suite d'une élection contestée au Conseil d'Etat.

²⁹ Jean-Baptiste, baron de Hofstetten, de Munich. Ami politique de Lassalle. Il avait été officier dans l'armée bavaroise.

³⁰ Hélène de Racowitz rapporte dans *Princesse et Comédienne*, p. 150, qu'il lui aurait dit un jour en plaisantant: « L'homme qui viendra t'enlever à moi est sûr de recevoir une balle en plein coeur, car je n'ai jamais manqué de faire mouche à la cible. »

Quant à Becker, il essaya encore deux fois d'atteindre Rustow chez lui, aux Pâquis, bien décidé à ne pas le perdre de vue, et si cependant le duel devait avoir lieu, à venir accompagné de policiers pour faire arrêter tout le monde. Il ne put l'atteindre, car il avait pris une chambre à l'Hôtel Victoria pour cette nuit-là. Malheureusement, le lendemain matin, Becker ressentit un violent malaise qui l'empêcha de sortir aussi vite qu'il l'aurait voulu. Lorsqu'il se rendit à l'Hôtel Victoria, Lassalle était déjà parti. Il comprit immédiatement ce qui allait se passer. Il courut d'un cocher à l'autre pour tenter de connaître la direction qu'avaient prise les duellistes, mais ce fut en vain. Lorsqu'il retourna à l'Hôtel, Lassalle y avait déjà été ramené par ses témoins³¹. Que s'était-il passé ?

Le jour prévu pour le duel, Rustow se rendit chez l'armurier qu'il trouva au travail à 4 h. du matin déjà. Il prit l'un des pistolets et retourna à l'Hôtel Victoria. A 5 h., il éveilla Lassalle qui dormait paisiblement. Celui-ci aperçut le pistolet, s'en saisit et sauta au cou de son ami en s'écriant : « Voilà justement ce qu'il me faut ! »³².

A 5 h. 1/2, Rustow retourna chez l'armurier pour prendre l'autre pistolet qu'il apporta à l'hôtel, puis il alla chercher Bethlen³³ qui devait être témoin avec lui puisque les pistolets lisses étaient prêts³⁴.

³¹ Cette tentative est rapportée d'après le fragment déjà cité d'une lettre de Becker à la comtesse de Hatzfeldt que publie Mme Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 284—285.

³² Le récit des événements de la matinée du 28 août, du duel, qui va suivre, est établi d'après la relation de Rustow déjà citée et surtout d'après les témoignages de Keyserling, de Bethlen, du Dr Seiler, médecin du duel et des trois cochers qui conduisirent les adversaires ainsi que leurs témoins et leurs amis sur le lieu du duel. Ces témoignages sont contenus dans le dossier de l'enquête qui a été faite après la mort de Lassalle par la Justice genevoise. Ce dossier est encore entièrement inédit. Pour simplifier les annotations, lorsque j'indiquerai Keyserling, Bethlen, Seiler, Vulliez, Sallaz ou Gros, ces trois derniers étant les cochers, il s'agira de références à leurs dépositions.

³³ Bethlen demeurait à la Place des Alpes.

³⁴ Nombreuses sont les erreurs quant aux témoins de Lassalle. Il est absolument certain que ce furent Rustow et Bethlen. Je n'en prendrai pour preuve que la relation de Rustow et la déposition de Bethlen.

A 6 h. déjà, une voiture commandée la veille attendait Lassalle et ses témoins devant l'hôtel. Ils partirent une demi-heure plus tard pour la Place des Omnibus, à Carouge. A la demande de Lassalle, M. de Hofstetten les accompagnait. En cours de route, Lassalle pria Rustow de faire en sorte que le duel eût lieu sur territoire français afin qu'il pût ensuite rester en Suisse et vider son différend avec M. de Doenniges. Il était tout à fait sûr de lui. Rustow en était ravi mais il crut tout de même bon de lui faire remarquer que toutes les balles pouvaient toucher et qu'il ne fallait jamais mépriser un adversaire. Malgré la certitude qu'il avait de vaincre, Lassalle avait cependant rédigé son testament³⁵ la veille et l'avait remis à Rustow le matin même, avant de quitter l'hôtel, en le priant de le remettre à la comtesse de Hatzfeldt pour le déposer au Tribunal en cas d'issue fatale.

Arrivés à Carouge avant 7 heures, en attendant la partie adverse qui n'était pas encore là, Lassalle et ses amis se rendirent au Café du Commerce³⁶ qui se trouvait à proximité. Lassalle qui ne trahissait pas la moindre émotion y prit une tasse de thé³⁷.

Peu après arriva sur la place une voiture dans laquelle se trouvaient Racowitz, son père³⁸, ses deux témoins ainsi que le Dr Seiler, de Genève, qu'ils avaient pris en passant à son domicile, 9 rue du Mont-Blanc³⁹. C'était le médecin de la famille Doenniges et Keyserling était allé la veille lui demander de bien vouloir assister au duel en qualité de médecin.

³⁵ Ce testament a été publié par A. Kutschbach dans *Lassalles Tod*, Chemnitz 1880, p. 187—190. Il en existe une traduction aux Archives d'Etat de Genève: Jur. Civ. AAQ (Testaments), vol. 13, No. 116.

³⁶ Ce café se trouvait à l'angle de la rue St. Victor et de la Place des Omnibus, dans l'immeuble qui porte actuellement le No. 10 de la Place du Marché.

³⁷ Ce calme et cette assurance ne semblent pas le fait d'un homme qui, quelques instants plus tard, devait se trouver en état d'infériorité en face de son adversaire, ainsi qu'on l'a prétendu quelquefois. D'ailleurs aucun des témoins du duel n'en parle ou même n'y fait allusion.

³⁸ Seul Keyserling le mentionne. Il était bien placé pour le savoir puisqu'il se trouvait dans la même voiture que lui. Il est vrai que Vulliez dit aussi qu'il prit quatre personnes à la villa Vaucher.

³⁹ La seule indication que j'aie retrouvée sur ce personnage est qu'il avait 52 ans à cette époque.

Sur l'ordre du Dr Seiler qui connaissait un endroit convenable pour le duel⁴⁰, la voiture de Racowitz se dirigea sur Veyrier⁴¹, suivie de celle de Lassalle. A ce moment, celui-ci n'était plus accompagné que de ses deux témoins, car Hofstetten les avait quittés pour louer une troisième voiture à la Place des Omnibus et ne devait les rejoindre qu'un peu plus tard, sur le terrain du duel.

La voiture de Racowitz et celle de Lassalle s'arrêtèrent 500 mètres environ après le croisement des routes qui vont de Carouge à Veyrier et de Troinex à Sierne⁴². Elles étaient à la hauteur du bois Carré, qui existe encore et se trouve à gauche de la route en venant de Carouge⁴³. Tous leurs occupants descendirent, à l'exception de M. de Racowitz père qui ne quitta pas sa voiture durant tout le duel⁴⁴, et ils gagnèrent par un petit sentier l'emplacement choisi qui se trouvait dans le bois, à environ 75 mètres de la route⁴⁵. L'endroit était alors des plus propices pour un duel, car les maisons qui se trouvent actuellement à proximité de ce bois n'existaient pas encore.

Quant aux cochers, ils restèrent près des voitures. Leurs clients leur avaient laissé ignorer le but de leur promenade, mais ils purent aisément le deviner.

Ainsi le duel n'eut pas lieu, comme l'avait désiré Lassalle, sur le territoire français, qui n'était cependant pas très loin, mais bien sur le territoire genevois. Il est fort probable qu'il devait

⁴⁰ Le cocher Vulliez qui les conduisit dit que ce fut l'un de ceux qui étaient dans sa voiture qui lui donna cet ordre et Rustow précise que c'était le Dr Seiler qui connaissait cet endroit.

⁴¹ Village et commune du canton de Genève, à 5 km. environ au S.-E. de la ville.

⁴² Notice que le géomètre Millenet joignit au plan des lieux qu'il dressa le 16 septembre à la requête du juge d'instruction.

⁴³ Dans sa notice comme sur son plan, Millenet parle du bois Sorbier; or, à 500 mètres du croisement indiqué, il ne peut s'agir que du bois Carré, mais son erreur se comprend, car le bois Sorbier, qui est plus grand, se trouve à proximité.

⁴⁴ Keyserling. Vulliez dit aussi que quelqu'un resta dans sa voiture.

⁴⁵ Plan de Millenet. Keyserling dit 150 pas environ. Il existe encore un sentier à cet endroit.

mal connaître les environs de Genève et qu'il ne s'en soit pas du tout rendu compte. D'autre part, si ses amis Rustow et Bethlen l'ont remarqué, ils n'ont certainement pas insisté pour qu'il soit donné suite à son désir, car ils ne tenaient pas du tout à ce qu'il se livrât à un second duel, avec M. de Doenniges, au cas où il serait sorti indemne de celui-ci. L'idée d'un empêchement à passer la frontière semble devoir être exclue. Du moins, personne n'en a jamais parlé.

Les preuves que le duel eut lieu à l'endroit que je viens d'indiquer sont fournies par le dossier de l'enquête qui a été faite par la Justice genevoise après la mort de Lassalle⁴⁶. Non seulement les dépositions de Keyserling, Bethlen et des trois cochers par devant le juge d'instruction sont formelles à cet égard et sont absolument concordantes, mais encore, lors de cette enquête, on a retrouvé à cet endroit, ou du moins tout près, un télégramme adressé à Rustow⁴⁷.

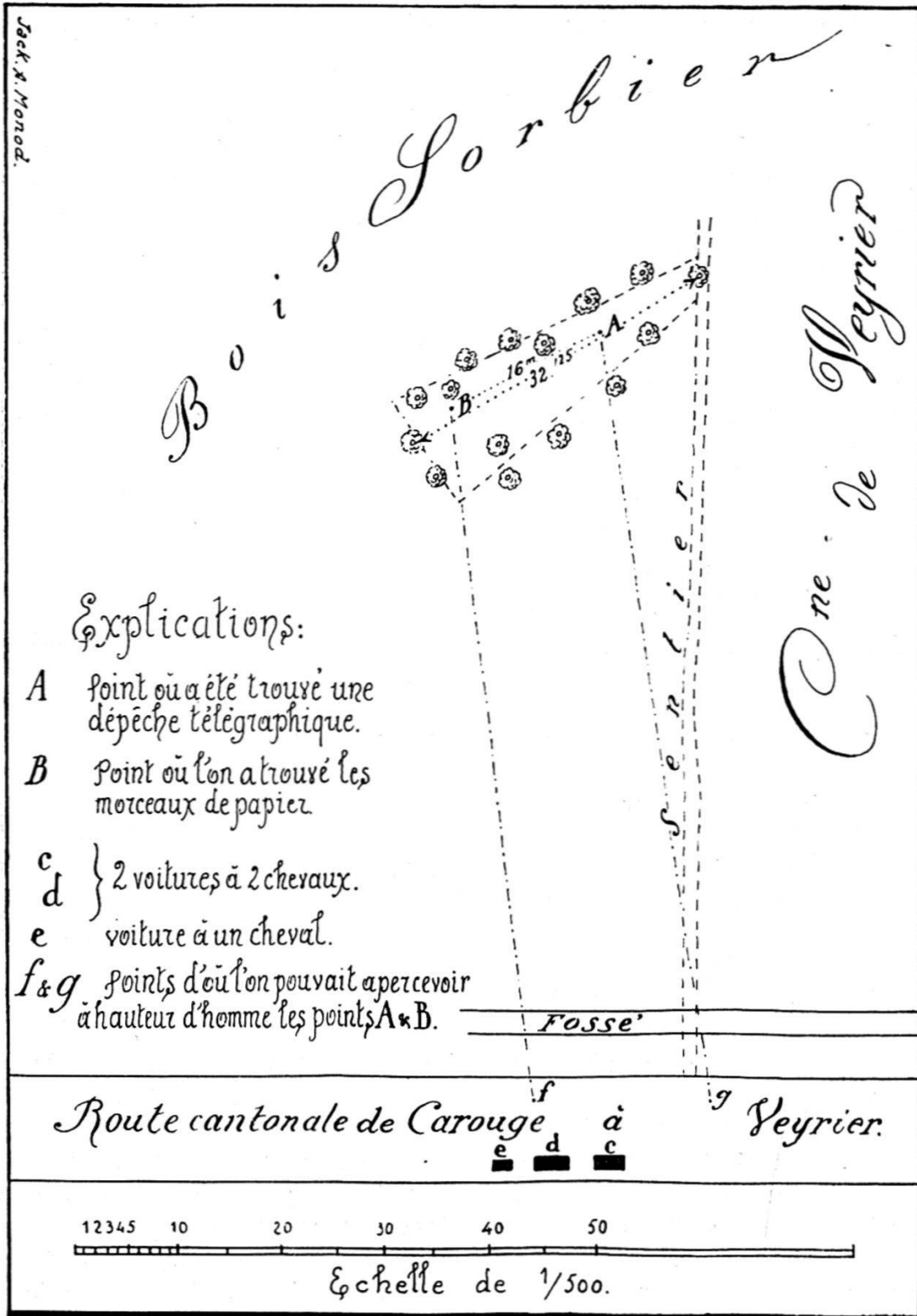
Voici d'ailleurs la reproduction du plan que le géomètre Millenet dressa à la requête du juge d'instruction, le 16 septembre 1864⁴⁸.

⁴⁶ Archives d'Etat de Genève, dossier Juridiction Pénale P. 1094.

⁴⁷ Celui-ci dans son récit du duel ne donne aucune précision quant à l'endroit où il eut lieu. On a retrouvé aussi différents morceaux de papier qui portent des chiffres. Mais ils semblent avoir été écrits par un enfant et ont sans doute été laissés là par quelqu'un d'étranger à ce duel. Tous ces papiers se trouvent dans le dossier précité.

⁴⁸ Il est fort probable que le duel ait eu lieu dans l'espace que Millenet a délimité par des arbres sur ce plan. Dans ce cas, les morceaux de papier auraient bien appartenu à un témoin et les points A et B pourraient représenter les emplacements des deux parties lors de leurs préparatifs. Cependant, bien que ce plan indique qu'il était possible de voir de la route ce qui se passait, il semble que les cochers ne virent rien, car Vulliez dit qu'ils perdirent de vue leurs clients dans les taillis.

Bethlen dit que les adversaires furent placés sur un sentier. S'agit-il du sentier que reproduit Millenet ou d'un autre qui le couperait et qu'il aurait omis de mentionner? Ce sont deux raisons qui permettent de supposer que le duel n'eut pas lieu exactement dans l'espace indiqué par Millenet, mais très près cependant. On peut en effet admettre que le télégramme, et même les morceaux de papier si l'on veut en tenir compte, ont été apportés par le vent là où ils ont été trouvés, car Millenet ne s'est rendu au bois Carré que trois semaines après le duel.



Plan du géomètre Millenet (1864). Copie et adaptation (1940).

Grâce à ce dossier inédit, nous voici donc à trois kilomètres et demi de la célèbre clairière de Crevin⁴⁹ où l'on admet généralement que ce duel eut lieu. Cette erreur est due sans doute au fait que c'est dans cette clairière que, plusieurs années après le duel, au hasard, des amis de Lassalle allèrent placer un modeste monument destiné à rappeler ce tragique événement⁵⁰. A l'époque déjà, personne n'était au clair sur ce point. De sorte que dans tous les récits de la mort de Lassalle, si l'on ne cite pas Crevin, ou une localité du canton de Genève, on se contente de mentionner les environs de Genève ou de Carouge⁵¹.

Voyons maintenant ce qui s'est passé dans le bois Carré. Les deux adversaires et leurs témoins étant parvenus à l'endroit que

⁴⁹ Cette clairière se trouve à 400 m. au N.-E. du hameau de Crevin qui fait partie de la commune de Bossey (arrdt. de St-Julien, Haute-Savoie).

⁵⁰ Ce monument a été érigé en 1890 par la société allemande de Genève « Arbeiter-Verein » dont le local se trouvait 5, rue Guillaume-Tell. La pierre porte l'inscription: « Ferdinand Lassalle — né le 11 janvier 1825 — mort à la suite d'un duel — le 31 août 1864 ». Cf. *Tribune de Genève*, numéros des 13—14 avril, 31 août — 1^{er} septembre 1890, et 4 septembre 1891.

Dans sa brochure *Ferdinand Lassalle et Helene von Doenniges*, Genève, sans date (vers 1907), Ph. Jamin dit, p. 13, que lorsqu'ils voulurent placer ce monument, les témoins de Lassalle, dont J.-Ph. Becker, eurent beaucoup de peine à retrouver l'endroit où s'étaient rencontrés les duellistes. Or nous avons déjà vu que Becker n'a pas été témoin et que de plus il est mort en 1886 déjà. Quant aux véritables témoins, Rustow s'est suicidé en 1878 et, en 1890, on ne trouve plus trace à Genève depuis longtemps ni de Bethlen, ni de Hofstetten. Le plus probable est que l'« Arbeiter-Verein » s'est fié au bruit généralement répandu d'après lequel le duel aurait eu lieu en France. On aura choisi la clairière de Crevin parce qu'elle servait quelquefois à de telles rencontres.

⁵¹ *La Nation Suisse*, journal radical genevois, indique Lancy dans son numéro du 1^{er} septembre 1864. Elie Ducommun (voir ci-dessous, note 71) qui a été très au courant des événements qui survinrent durant les derniers jours de la vie de Lassalle, indique Veyrier, mais précise: sur territoire français, dans un article sur Lassalle qui a paru dans la *Revue du Dimanche* de Lausanne le 17 avril 1904. Mme Malsch, dans une lettre du 12 juin (1906?) indique Crevin. Peut-être l'a-t-elle appris après coup. Ce qui est étonnant c'est que *Le Précurseur*, organe socialiste hebdomadaire de Genève, bien que dirigé par J.-Ph. Becker, parle du Bois de la Bâtie (à proximité de la ville), dans le dernier des articles intitulés *Courte biographie de Ferdinand Lassalle* et qui ont paru du 20 septembre au 25 octobre 1879 sous la signature de « Mirabeau ».

je viens d'indiquer, Keyserling et Bethlen adressèrent quelques paroles de conciliation aux deux adversaires. Ni l'un ni l'autre ne répondirent.

Rustow fut désigné par le sort pour charger la première fois et donner le commandement. Pendant qu'il chargeait, le Dr Arndt et Bethlen mesurèrent 15 pas sur le terrain et les adversaires furent placés sur le sentier à chacune des extrémités de la ligne mesurée, dans une position égale par rapport au soleil. Puis les pistolets furent tirés au sort, comme l'avaient été les positions sur la ligne. De part et d'autre, on exhorta Rustow à bien accentuer et à commander très haut. Comme on l'a déjà vu, il devait marquer le temps de la façon suivante: commander « Un » au début; « Deux » après 10 secondes; « Trois » après 20 secondes⁵².

Peu après 8 heures, Rustow qui avait à ses côtés le Dr Seiler pour contrôler, après avoir pris soin de crier « Attention! » donna le commandement: « Un ». Quelques secondes après, le coup de Racowitz partit⁵³. Ce coup a donc été tout à fait régulier, car il a bien été tiré dans les 20 secondes et Rustow s'est trompé ou a cherché à tromper lorsqu'il fit courir le bruit que Racowitz avait tiré 15 secondes trop tôt et qu'on pouvait très bien attribuer ce geste à un mouvement nerveux involontaire⁵⁴. Il n'en reparle cependant pas dans son récit où il dit tout au plus qu'il ne peut s'empêcher de penser que Racowitz a étudié son coup, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été régulier. D'autre part, Bethlen a affirmé devant le juge d'instruction que le duel avait été parfaitement loyal. Keyserling et le Dr Seiler n'ont pas non plus mentionné d'irrégularité.

Moins d'une seconde après son adversaire, Lassalle tira. Mais sa balle se perdit dans le vide, car celle de Racowitz l'avait grièvement atteint à l'abdomen. Il fléchit immédiatement en avant, mais sans tomber, puis fit deux pas vers la gauche. Bethlen se porta

⁵² Rustow.

⁵³ Rustow dit 5 secondes, Keyserling 7 ou 8.

⁵⁴ Ducommun, dans son article de la *Revue du Dimanche* du 17 avril 1904, dit que Rustow et la comtesse le répétaient à qui voulait l'entendre. Mme Malsch rapporte dans une lettre du 8 janvier (1906?) qu'un témoin lui a dit que le duel n'avait pas été régulier.

rapidement vers lui en lui demandant s'il était blessé⁵⁵. Il répondit que oui et jeta son pistolet de côté. Il fit encore quelques pas en avant, soutenu par Bethlen et le Dr Seiler, puis il dut être étendu par terre pour être examiné⁵⁶.

Le médecin considéra tout de suite cette blessure comme étant mortelle. Il n'en dit naturellement rien sur le moment et Lassalle ne s'en douta pas. D'après la déposition du Dr Seiler, la balle était entrée du côté gauche, à deux doigts de l'angle supérieur de l'os iliaque. Ayant introduit le petit doigt dans la plaie, il reconnut qu'elle avait pénétré dans la cavité abdominale, mais nulle part du côté opposé il ne put découvrir où elle s'était logée⁵⁷. Le blessé accusait une légère douleur qui partait de la plaie, du côté droit de l'os iliaque, et passait par la partie intérieure de l'abdomen, dans le voisinage de la vessie. Lorsqu'il fut remis sur pied, après que le pansement provisoire eut été terminé, il prétendit sentir la balle descendre dans la cavité du bassin et se loger un peu au-dessus de l'anus, mais l'examen qui fut fait plus tard démontra qu'il s'était trompé. Il voulut reprendre le combat, mais le Dr Seiler s'y opposa formellement. Il ne pouvait d'ailleurs plus se tenir debout et Bethlen avait déjà engagé la partie adverse à se retirer.

Racowitz, son père et ses témoins regagnèrent la ville dans la voiture qui les avait amenés. Quant à Lassalle, il fut reconduit à sa voiture par Rustow, le Dr Seiler et probablement aussi Hofstetten. Ce dernier, arrivé peu après les autres, avait attendu dans sa voiture l'issue du duel et s'était rendu auprès de son ami après qu'il eut appris par un témoin que celui-ci était grièvement blessé⁵⁸.

⁵⁵ Bethlen. Rustow se demande si ce fut Bethlen ou le Dr Seiler, car à ce moment il regardait sa montre.

⁵⁶ Keyserling. Rustow dit qu'il fut conduit sous un hangar. Personne d'autre ne parle de ce hangar.

⁵⁷ Ainsi la description de la blessure que donnent Wurzbach dans *Ferdinand Lassalle*, Vienne, Pest et Berlin 1876, p. 86, et Kutzbach, *op. cit.*, p. 200, est absolument fautive. Ils disent aussi que Lassalle voyait moins bien d'un oeil que de l'autre, ce qui n'a rien d'impossible, mais est douteux, car leur source, que j'ignore, n'est pas du tout sûre. De plus, aucun témoin ne mentionne ce fait.

⁵⁸ Les trois cochers disent qu'il n'est pas descendu de sa voiture. Du

Bethlen rentra en ville en compagnie de Hofstetten, tandis que Lassalle, le Dr Seiler et Rustow regagnèrent ensemble l'Hôtel Victoria. Rustow fit prendre au cocher des routes sans pavés et ils n'eurent que 200 pas à faire sur des pierres inégales. A ce moment, Lassalle, qui à part cela se montra très silencieux pendant le trajet, parla des douleurs que sa blessure lui causait et demanda si l'hôtel était encore loin. Lorsqu'ils y parvinrent, le Dr Seiler recommanda au cocher de ne rien dire de ce qui s'était passé. Rustow fit de même et lui donna une gratification de vingt francs ⁵⁹.

Lassalle ne pouvait plus se tenir debout. Il entra à l'hôtel soutenu par Rustow et le Dr Seiler. On dit cependant qu'il eut encore la force de regagner par ses propres moyens sa chambre qui se trouvait au deuxième étage ⁶⁰.

Le Dr Seiler lui fit appliquer des compresses d'eau froide et lui prescrivit des poudres de morphine à petites doses. Il proposa à Rustow d'appeler en consultation le Dr Mayor ⁶¹, un chirurgien de renom, et il continua le traitement de concert avec lui ainsi qu'avec les Dr et prof. Chelius fils d'Heidelberg ⁶² et Billroth de Zurich ⁶³ que la comtesse de Hatzfeldt fit encore venir.

moins ne s'en sont-ils pas aperçu, car Keyserling affirme l'avoir vu sur la route au moment où il regagnait sa voiture, et Bethlen précise qu'il se rendit sur le lieu du combat et aida à transporter le blessé.

⁵⁹ Sallaz.

⁶⁰ La comtesse de Hatzfeldt seule l'affirme. On peut en douter, car tous ceux qui l'ont vu le montrent fort affaibli. Mme Malsch (lettre sans date) rapporte qu'il aurait dit en entrant à l'hôtel: « Voyez comme ils m'ont arrangé! »

⁶¹ François Isaac Mayor (1818—1899) de Genève. Dr en chirurgie, professeur d'anatomie et de physiologie dès 1848. Député au Grand Conseil en 1843.

⁶² Chelius, Franz von, (1822—1899, fils du célèbre chirurgien d'Heidelberg Maximilian Joseph von Chelius. En 1864, il était professeur de chirurgie dans sa ville natale. Cf.: *Biograph. Lexikon hervorragender Ärzte*, 2. Aufl. VII.

⁶³ Billroth, Christian Albert Theodor (1829—1894), alors directeur de la clinique chirurgicale de Zurich. Cf.: *Biogr. Lexikon*... vol. I.

D'après les télégrammes reproduits par Marcel Herwegh, *op. cit.*, p. 101, elle a d'abord demandé au poète G. Herwegh, de Zurich, de lui envoyer le célèbre médecin W. Griesinger alors directeur de la clinique médicale de cette ville. Comme celui-ci était absent, Herwegh envoya Billroth.

A peine arrivé chez lui, Lassalle reçut la visite de Becker. « Emouvant fut l'instant où je revis Lassalle, écrit celui-ci. Il avait toute sa connaissance. Il me tendit la main en me disant d'une voix calme: « Mon cher Becker, secours-moi! » Je le consolai un peu et lui arrangeai ses coussins... ».

Ce même jour, sur les instances de Lassalle, Rustow fit venir un notaire, Maître Dufresne⁶⁴, mais il dut le renvoyer lorsqu'il se présenta, car Lassalle n'était pas en état de le recevoir. Le lendemain, il put avoir un entretien au sujet de son testament avec Amberny⁶⁵, l'avocat genevois auquel il avait déjà confié ses intérêts lors de ses démêlés avec la famille Doenniges. L'avocat trouva le testament parfaitement en règle et Lassalle le cacheta en sa présence tout en changeant l'adresse.

Pour la suite des événements qui remplirent les trois derniers jours de la vie de Lassalle, trois jours de souffrances et d'agonie, car il ne mourut que le 31 août à 7 heures du matin, laissons la parole à la comtesse de Hatzfeldt, car c'est elle qui nous donne les détails les plus complets⁶⁶.

« ... Lassalle, qui avant le duel n'avait pas pensé qu'il pût y succomber, ne désirait nullement mourir. Il voulait vivre⁶⁷, et durant le premier jour il me demanda plusieurs fois avec impatience si les médecins qu'on avait appelés ne venaient pas bientôt. »

« Ce jour-là, il ne parut pas changé. Ses yeux étaient vifs et clairs et il avait conservé sa voix habituelle. Il fut seulement très calme, lui qui autrefois montrait tant d'impatience lorsqu'il ressen-

⁶⁴ J'ai retrouvé ce nom dans les Registres du Conseil d'Etat de Genève (R. C. E.) 1865, 1^{er} semestre p. 269.

⁶⁵ Amberny, Jean-Antoine. Né en 1815 à Coluenhes (Aveyron, France), mort à Genève en 1882. Bourgeois de Genève en 1844. Il fut député à la Constituante genevoise en 1862 puis au Grand Conseil de Genève en 1850 et en 1862. Son étude portait la fameuse enseigne de « L'huître et les plaideurs » et se trouvait 34, rue du Marché.

⁶⁶ Ce récit devait paraître dans la brochure dont il a déjà été question dans la note 13. Il ne se trouve publié que dans Britschgi-Schimmer, *op. cit.*, p. 285—294. C'est de là que je traduis les passages qui vont suivre.

⁶⁷ Dans une lettre à Holthoff, datée du 9 août, il avait cependant avoué s'être donné sa parole d'honneur de se tirer une balle dans la tête le jour où il devrait considérer Hélène comme perdue pour lui.

tait un malaise. Cependant, lorsque vint le garde-malade que l'on avait appelé, il laissa voir qu'il lui était antipathique et me dit de rester près de lui. »

« Chaque demi-heure on lui donnait une poudre de morphine. Il ne dormit cependant pas beaucoup le premier jour. Comme il ne devait pas bouger, il ne se plaignit pas de violentes douleurs; il ne semblait d'ailleurs pas souffrir beaucoup. »

« Les amis, qui ne quittaient presque plus l'hôtel, se relayaient avec tristesse et en silence dans la chambre du malade. Je veillais près de son lit, lui tenant les mains qu'il me tendait continuellement. »

« Ainsi passa le temps, dans l'angoisse et dans l'inquiétude, jusqu'au moment où apparurent les Dr Seiler et Mayor, à 9 heures. Je dus me retirer durant l'examen de la blessure. Lorsque je revins, je trouvai Lassalle très agité. Il se plaignit de sa blessure. Je passai la nuit auprès de lui, seule avec le garde-malade. Il ne dormit pas. Ses douleurs augmentèrent et devinrent si violentes qu'il en vint à s'arracher les cheveux et à taper des deux poings contre la paroi en s'écriant: « M'aurait-il donc assassiné? » Je lui pris alors les mains en le consolant et en l'encourageant de mon mieux... »

« Jusque vers 1 heure du matin, ses accès de violente douleur reparurent. Il insista pour avoir ses poudres de morphine plus souvent que toutes les demi-heures. Il finit par s'endormir, mais se plaignit encore tout bas jusque vers 3 heures. Alors, après un court accès, cependant moins violent que les autres, il s'assoupit et dormit tranquillement jusqu'à 5 heures. Lorsqu'il s'éveilla, je l'interrogeai et il me dit qu'il ne ressentait plus aucune douleur. Il se rendormit bientôt. Sur ces entrefaites, arriva M. de Hofstetten à qui je laissai quelque temps le soin de surveiller son ami. A mon retour, j'appris que les deux médecins étaient venus à 6 heures et demie et qu'ils avaient ordonné des frictions et des compresses en plus des poudres de morphine. Je trouvai Lassalle en train de dormir. Tout d'abord, un plissement de douleur autour de son nez et de sa bouche m'effraya, mais il s'effaça progressivement lorsqu'il s'éveilla. Ce jour-là, il dormit beaucoup plus que

le précédent. Lorsqu'il était éveillé, il avait toute sa lucidité et ne se plaignait plus de ses douleurs...»

« En général, les derniers jours de sa vie il n'eut pas le sentiment de sa mort prochaine comme il l'avait eu de manière si surprenante auparavant. J'ai observé anxieusement chacune de ses paroles et chacun de ses regards: Il désirait sa guérison et y croyait...»

« Dans le courant de l'après-midi du deuxième jour, arrivèrent le Dr Billroth et le prof. Chelius que nous attendions si impatiemment. Je fus très consternée de la gravité que reflétèrent leurs visages après qu'ils eurent examiné le blessé... Ils tinrent encore conseil vers le soir avec les Dr Mayor et Seiler...»

« Sauf pendant quelques courtes interruptions, Lassalle dormit calmement cette deuxième nuit. A deux heures, il me demanda l'heure. Lorsque je lui eus donné ce renseignement il ajouta: « Dieu merci, ces terribles douleurs ne reviennent plus ».

« Sur le matin, alors que je lui donnai à boire de l'eau glacée, il fut saisi d'un léger hoquet. Je ne compris pas la signification de ce symptôme et m'en effrayai d'autant moins qu'il en souffrait fréquemment lorsqu'il était bien portant. Cependant, lorsque ces accès devinrent plus fréquents, ils m'inquiétèrent beaucoup, car le patient en ressentait une grande fatigue. »

« Au matin du troisième jour, revenant vers lui après une courte absence, je m'aperçus avec effroi qu'un changement considérable était survenu dans ses traits et, pour la première fois, l'appréhension de la possibilité d'un malheur redoutable m'envahit. Désormais, les médecins se réunirent plus souvent, sans que pour cela rien ne fût changé dans le traitement. »

« La matinée se passa en courts sommeils entrecoupés d'accès de hoquet. L'après-midi, il fut agité et ne dormit pas. Il voulut qu'on changeât plus souvent son lit et son oreiller. Soudain, il repoussa ses couvertures et, à mon grand effroi, se dressa sur son séant et me fit savoir qu'il voulait se lever. Après que je l'eus supplié de se recoucher, tout en lui faisant comprendre qu'il avait de la fièvre et qu'à chaque mouvement il se faisait du mal, il m'obéit en disant: « Puisque c'est votre avis, je le ferai; mais combien de temps dois-je donc encore rester étendu? »

« Il se calma le soir et dormit de nouveau beaucoup. Les médecins trouvèrent qu'il s'affaiblissait et ordonnèrent de lui faire boire du champagne frappé à la place d'eau glacée. »

« Toute la nuit je frottai avec de l'essence de mélisse ses mains et son pauvre front où la sueur perlait, et je lui donnai du champagne à boire. »

« Puis il n'eut plus envie de boire. Il le montra en détournant un peu la tête. Sur ma prière, il fit un signe de la tête, acquiesçant presque, et ouvrit la bouche. A partir de ce moment, il n'a plus parlé et n'a presque plus ouvert les yeux. Il a pourtant encore reconnu ma voix peu de temps avant sa mort. »

« Tout à coup, sa poitrine se mit à se soulever visiblement; sa respiration devint courte et presque bruyante. Combien de temps resta-t-il dans cet état? — Je n'en sais rien. Le colonel Rustow, J.-Ph. Becker, M. de Hofstetten, ainsi que le général Bethlen, qui durant ces jours terribles vint fréquemment aussi, et qui tous avaient passé la nuit dans une chambre voisine, entouraient alors son lit. Les médecins étaient accourus. Je tenais sa main tout en regardant fixement et avec effroi son visage de mourant. »

« Il ouvrit encore une fois ses yeux déjà ternes. Par deux fois, sa face se contracta légèrement; puis, après un court arrêt dans sa respiration, je sentis son dernier souffle m'effleurer le visage. Il rendit le même son qu'un soupir. De façon presque mécanique, je posai légèrement ma main sur ses yeux... »

« Presque aussitôt après la mort de Lassalle, les Dr. Chelius et Billroth se retirèrent. J'appris alors que sa blessure était inévitablement mortelle et que seul son tempérament de Titan lui avait permis de résister si longtemps à la mort. »

« Quelques heures après, il fut photographié sur son lit de mort et on prit un masque mortuaire qui est d'une merveilleuse ressemblance ⁶⁸. »

⁶⁸ Il a été pris par le sculpteur genevois Frédéric-Guillaume Dufaux (1820—1871) qui a fait aussi un buste d'après ce masque. Son fils, M. Frédéric-Auguste Dufaux, peintre et sculpteur, possède encore le plâtre de ce buste. Une photographie du masque est reproduite, p. 433 du vol. *Liberalismus und Nationalismus* de la *Propyläen Weltgeschichte*, Berlin 1930, 4^o.

« Ses amis et moi, nous veillâmes alternativement son corps pendant les deux jours et les deux nuits que nous pûmes encore le garder. »

« Les changements qui étaient survenus dans ses traits durant ses jours de maladie avaient complètement disparu. Il semblait dormir. Sur son front seulement, un trait de douleur apparaissait, à peine visible. Sa bouche souriait presque et son visage reflétait une impression de profond repos et de paix... »

« La chambre où il était fut ornée de fleurs et de couronnes et son lit recouvert de lauriers. Les habitants de la ville vinrent nombreux lui dire un dernier adieu. Ils entourèrent son lit mortuaire jusque fort tard dans la nuit du second jour. Tous les visages laissaient paraître la plus profonde tristesse. »

« Le 2 septembre, à 7 heures du matin, il dut être mis en bière. Comme il était impossible de terminer si rapidement les préparatifs nécessaires pour son transport, et comme le corps ne pouvait rester plus longtemps dans la Ville, on nous avait accordé avec beaucoup d'empressement une salle de l'hôpital qui se trouvait près de là. Ses amis et moi, nous y conduisîmes son cercueil de bonne heure le matin. Je n'eus pas encore besoin de dire le dernier et pénible adieu à la dépouille de mon ami. Le cercueil resta ouvert encore plusieurs jours ⁶⁹. »

« Le souci et l'anxiété que nous causa la maladie de Lassalle ne nous laissèrent pas le temps de penser à autre chose, de sorte que pendant ce temps M. de Racowitz put se montrer librement et ouvertement à Genève. Il passa ainsi en voiture découverte sous les fenêtres de l'Hôtel Victoria où sa victime sanglante se débattait avec la mort dans un atroce combat. Il était accompagné d'Hélène qui portait une toilette bleu clair et affectait un air enjoué ⁷⁰. »

« Après la mort de Lassalle, ma première idée fut de me rendre chez le chancelier d'Etat, Monsieur Ducommun ⁷¹, et de demander

⁶⁹ Il fut fermé pour le transport en Allemagne et rouvert ensuite. Emma Herwegh, dans le post-scriptum de sa lettre au capitaine Schweigert, parle du procès-verbal de fermeture.

⁷⁰ Dans la lettre précitée, Emma Herwegh précise que cela se passa le lundi matin 29 août.

⁷¹ Ducommun Elie (Genève 1833 — Berne 1906). Radical ardent qui

l'arrestation du meurtrier. Mais toute la famille Doenniges avait déjà quitté Genève, ainsi que M. de Racowitz⁷². Ils avaient été chassés par l'indignation générale qu'avait causée la nouvelle de la mort de Lassalle. Cette indignation s'était traduite par une manifestation devant la maison des Doenniges, par de violentes invectives et par le placardage d'affiches. De Berne, M. de Racowitz s'enfuit ensuite en Valachie⁷³. »

Ce récit de la comtesse de Hatzfeldt est assez incomplet quant aux événements qui se déroulèrent à Genève après la mort de Lassalle, avant que sa dépouille mortelle fût reconduite en Allemagne; mais, grâce à d'autres sources, il est possible de reconstituer à peu près les faits⁷⁴.

Dans la journée où Lassalle mourut, la comtesse de Hatzfeldt fit embaumer son corps par le Dr Seiler, car elle avait l'intention de l'emmener en Allemagne et de l'exposer partout où son ami avait développé son activité et recruté un certain nombre d'adhérents. Elle lui fit aussi friser les cheveux⁷⁵. Puis il fut placé sur un lit d'apparât, la tête couronnée de lauriers, le corps recouvert d'un drap rouge frangé d'or⁷⁶.

fut chancelier d'Etat à Genève de 1862 à 1865, député au Grand Conseil de Genève puis à celui de Berne. Prix Nobel pour la paix en 1902. Il avait fait la connaissance de Lassalle par l'intermédiaire de J.-Ph. Becker, à Genève, le 24 août 1864.

⁷² Keyserling dit qu'il ne quitta Genève que le lendemain de la mort de Lassalle.

⁷³ Cf. ci-dessous le chap. consacré à l'enquête.

⁷⁴ Ces autres sources sont surtout les 3 lettres de Mme Malsch à M. de Spengler, sans date, du 8 janvier et du 12 juin (1906 probablement), l'article déjà cité d'Elie Ducommun, différents télégrammes et lettres reproduits par M. Herwegh, *op. cit.*, p. 99—112.

⁷⁵ Ce fut le coiffeur Delmotte qui procéda à cette opération. Il avait sa boutique 2, rue du Mont-Blanc.

⁷⁶ Mme Malsch. Celle-ci ajoute que les insignes maçonniques furent placés sur sa poitrine, mais cela semble douteux. M. le prof. François Ruchon a bien voulu m'aider à rechercher si Lassalle était franc-maçon, mais il n'a rien trouvé à ce sujet. Dans les nombreux ouvrages sur Lassalle, il n'y a rien non plus qui permette de le supposer. Quant au drap rouge, il s'agit certainement d'un symbole socialiste, car les franc-maçons recouvrent

Le même jour arriva à Genève son ami, le poète George Herwegh, qui avait été prévenu de son décès par un télégramme de Hofstetten. Le lendemain vinrent encore sa mère et sa sœur, Mme. de Friedland⁷⁷, averties par la comtesse de Hatzfeldt. Cette dernière leur apprit que le testament de Lassalle était déposé au Tribunal civil de Genève et leur conseilla d'aller en prendre connaissance⁷⁸.

Dans la soirée eut lieu à l'Hôtel Victoria une discussion assez vive entre les parentes de Lassalle et ses amis, dont la comtesse certainement. Il s'agissait de décider si sa dépouille mortelle devait être conduite à Breslau pour y être inhumée dans le caveau de sa famille, comme le voulaient les premières, ou bien si elle devait être dirigée sur Berlin, avec de nombreuses manifestations en cours de route, ainsi que le désiraient les seconds⁷⁹.

L'accord fut difficile à réaliser, car Mme. Malsch rapporte que les amis de Lassalle, la comtesse de Hatzfeldt, le chancelier Ducommun et quelques personnages influents discutèrent longuement entre eux la façon dont le corps pouvait être enlevé à la famille. Il fut même question de lui substituer un autre corps que la famille aurait emporté, croyant avoir celui de Lassalle. Cette substitution devait être d'autant plus facile que le lendemain matin, le 2 septembre, comme on l'a déjà vu dans le récit de la comtesse, le cercueil devait être transporté à l'hôpital.

Finalement, Elie Ducommun émit l'avis qu'il fallait faire conduire le corps jusqu'à la frontière et, de là, lui faire prendre la

le cercueil d'un frère défunt d'un drap bleu. C'est du moins la tradition genevoise.

⁷⁷ Ducommun, *op. cit.*, p. 124, dit que G. Herwegh, la mère et la sœur de Lassalle étaient déjà là lors de son agonie. On a la preuve que non par le télégramme de Hofstetten, du 31 août, que reproduit M. Herwegh, *op. cit.*, p. 103, et par le récit de Rustow. Cette erreur peut s'expliquer par le fait que Ducommun a écrit cet article 40 ans après les événements.

⁷⁸ Rustow. L'exécution de ce testament n'alla pas sans difficultés entre les parentes de Lassalle et la comtesse de Hatzfeldt.

⁷⁹ Mme Malsch dit que la comtesse avait l'intention de le faire enterrer dans l'une de ses propriétés.

direction que voulait la comtesse. Ainsi la responsabilité de la Ville de Genève aurait été dérogée et les parents laissés directement aux prises avec Mme de Hatzfeldt⁸⁰.

La suite des événements prouve qu'il n'y eut en tout cas pas de substitution de corps et il ne semble pas non plus que le cercueil dût être transporté officiellement à la frontière, car, pour finir, un accord, ou plutôt une sorte de marché, intervint entre les parentes de Lassalle et de la comtesse. La manière de voir de cette dernière triompha⁸¹ : Dans le procès-verbal de fermeture du cercueil fut incluse une autorisation de la part de la famille de laisser emmener le corps de Lassalle à Berlin, à condition qu'il fût enterré strictement selon le rite juif⁸².

Les amis politiques de Lassalle, fort nombreux à Genève à cette époque, furent aussi très émus de sa fin tragique et les manifestations de sympathie à son égard furent nombreuses.

Dès qu'elles apprirent sa mort, toutes les sociétés allemandes de Genève défilèrent sous ses fenêtres en jouant de la musique de circonstance⁸³. Un comité de républicains de nombreux pays se forma pour organiser une grandiose cérémonie funèbre. Parmi les membres de ce comité se trouvaient entre autres Elie Ducommun, James Fazy, J. Ph. Becker, G. de Bethlen, le Russe Bakounine⁸⁴, d'autres Russes, des Polonais, des Italiens, des Prussiens, etc.⁸⁵.

⁸⁰ Ce sont Ducommun, *op. cit.*, p. 124 et Mme Malsch, lettre du 8 janvier, qui relatent ces discussions. Mme Malsch, en particulier, parle du projet de substitution et de l'avis de Ducommun de faire conduire le cercueil à la frontière. Elle était bien placée pour être renseignée à ce sujet, car son père était ami de Ducommun et membre du conseil d'administration de l'hôpital cantonal.

⁸¹ Ducommun, *op. cit.*, p. 124 ne semble pas en être sûr, mais on en a la preuve par la lettre d'Emma Herwegh au cap. Schweigert.

⁸² Lettre d'Emma Herwegh au cap. Schweigert.

⁸³ Mme Malsch, lettre sans date.

⁸⁴ Bakounine, Michel, (1814—1876), le célèbre révolutionnaire nihiliste russe qui vint en Suisse en 1840 et de 1860 à 1870; il résida le plus le plus souvent à Genève et à Locarno.

⁸⁵ Renseignement donné par Kutschbach, *op. cit.*, p. 202, et dont j'ignore la source. Comme on le voit, Genève méritait bien le surnom de Coblenze démocratique que lui avait déjà donné un député à la Chambre française en 1849.

Le jour-même de la mort de Lassalle, parurent à Genève des affiches et une feuille volante⁸⁶ signées du Comité des Républicains allemands et adressées aux citoyens de Genève et aux républicains de toutes les nations qui y étaient réfugiés, les invitant à se réunir le vendredi 2 septembre, à 1 heure de l'après-midi, dans la grande salle du Temple Unique⁸⁷, pour rendre les derniers honneurs à la dépouille mortelle de « l'infatigable travailleur pour le bonheur de l'humanité, l'espoir de son pays et du parti social démocratique... ». Le surlendemain, la « Nation Suisse » rappela encore la cérémonie à ses lecteurs.

La manifestation eut lieu au Temple Unique comme prévu, mais ne semble pas avoir revêtu un caractère maçonnique⁸⁸. Une foule cosmopolite de plus de 4500 personnes, paraît-il, y assista⁸⁹.

Jean-Philippe Becker, Elie Ducommun, le pasteur J. U. Wagner⁹⁰ et Alfred Tronchin⁹¹ firent des discours. Le général Klapka lut un télégramme du poète Freiligrath⁹².

⁸⁶ Emma Herwegh, dans sa lettre au cap. Schweigert, ne parle que d'une feuille volante (Flugblatt) imprimée en français d'un côté et en allemand de l'autre. M. Herwegh, *op. cit.*, p. 105—106, en donne les deux textes. Wurzbach, *op. cit.*, p. 90, ne parle que d'affiches, ce qui concorderait avec le récit de la comtesse de Hatzfeldt. Peut-être est-ce la même feuille qui a été distribuée au public et affichée.

⁸⁷ Temple Unique, loge maçonnique, actuellement église catholique romaine du Sacré-Coeur, 27, Boulevard Georges-Favon.

⁸⁸ M. Ruchon, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet dans les archives de cette loge, n'a rien trouvé qui puisse le prouver. Cette loge prêtait souvent ses locaux pour des manifestations qui n'avaient aucun rapport avec la franc-maçonnerie.

⁸⁹ C'est du moins ce que disent Wurzbach, *op. cit.*, p. 89, et Kutschbach, *op. cit.*, p. 202. Ce chiffre paraît nettement exagéré. S'il est exact, tout ce monde n'aurait pu alors prendre place dans cette salle, qui ne devait pas contenir plus de 5 à 600 personnes. Je n'ai trouvé aucun compte rendu de cette cérémonie dans les journaux de l'époque.

⁹⁰ Wagner, Jean Ulrich, né à Guttingen (Thurgovie) en 1819, fut d'abord pasteur à Mollis (Glaris), puis pasteur de l'Eglise Réformée allemande de Genève, de 1856 à 1868.

⁹¹ Alfred Plan dit Tronchin, né au Petit Saconnex le 16 juillet 1836, qualifié dans son passeport du 5 septembre 1863 d'homme de lettres et journaliste (Archives d'Etat de Genève, Chancellerie Ab, vol. 75, no. 784).

⁹² Freiligrath, Hermann-Ferdinand (1810—1876), le célèbre poète révolutionnaire allemand. Il se trouvait alors à Londres.

Aussitôt après cette cérémonie, le cercueil fut conduit à la gare pour être acheminé vers l'Allemagne, accompagné de la comtesse de Hatzfeldt et de quelques amis intimes du défunt. La mère et la soeur de celui-ci avaient déjà quitté Genève. Rien ne semblait plus devoir s'opposer à ce qu'il fût inhumé à Berlin.

Dans plusieurs grandes villes du Sud-Ouest et de l'Ouest de l'Allemagne, de grandes manifestations de sympathie eurent lieu autour du cercueil qui avait été rouvert⁹³. Mais à Cologne, malgré l'autorisation qui avait été donnée de le laisser emmener à Berlin, la famille le fit prendre par la police à l'insu de la comtesse de Hatzfeldt et le fit conduire au cimetière israélite de Breslau. Il y fut inhumé le 14 septembre⁹⁴.

Le 21 décembre de la même année, un monument, fort laid au dire de la comtesse, fut placé sur sa tombe. Il porte simplement ces mots : «Hier ruht was sterblich war von — Ferdinand Lassalle — dem Denker und dem Kämpfer.»

Avant de passer au dernier chapitre de cet ouvrage et qui sera consacré à l'enquête que la Justice genevoise fit sur cette affaire, il nous reste encore un dernier point à examiner.

Quels furent les sentiments et l'attitude d'Hélène de Doeniges pendant que se déroulaient ces tragiques événements dont elle était en grande partie responsable? — Il est difficile de le savoir, car nous n'avons pas d'autre source pour cela que ses mémoires et l'on sait combien ils sont sujet à caution.

Elle prétend avoir souhaité que ce fût Yanko de Racowitz qui recût la balle mortelle, afin de pouvoir s'enfuir avec Lassalle. Elle aurait été très peinée lorsqu'elle apprit la blessure de ce dernier et sa mort, et aurait repoussé avec colère son fiancé lorsqu'il lui apporta cette nouvelle. Mais alors, s'il est vrai qu'elle passa sous les fenêtres de Lassalle agonisant, en toilette claire, souriante, en compagnie de Racowitz, cette conduite contrasterait singulièrement avec les sentiments dont elle se dit avoir été animée. Il est vrai que,

⁹³ Voir à ce sujet la lettre que la comtesse de Hatzfeldt écrivit à Emma Herwegh le 12 septembre 1864, dans M. Herwegh, *op. cit.*, p. 115.

⁹⁴ Voir l'article de la *Gazette Rhénane* du 14 septembre 1864 que reproduit Jamin, *op. cit.*, p. 14.

eu égard à son éducation et à son caractère, elle a très bien pu passer ainsi sous les fenêtres de Lassalle sans avoir eu l'intention de le railler, mais plutôt simplement par manque de tact.

Il n'en reste pas moins que, peu après la mort de celui qu'elle prétend avoir aimé par dessus tout, elle a épousé son meurtrier. Elle tente de se justifier en disant que Racowitz n'aurait été que l'instrument de ses parents, ce qui est juste dans une certaine mesure, et qu'il aurait été le seul de tout son entourage qui comprît sa douleur. Leur union fut d'ailleurs de courte durée. Après cinq mois de mariage, en décembre 1865, Y. de Racowitz, tuberculeux, mourut à Bologne.

Quant à Hélène, elle eut une vie plutôt mouvementée. En 1868, elle épousa le grand acteur allemand Siegwart Friedmann (1842—1916) dont elle se sépara cinq ans plus tard. Elle se remaria alors avec le révolutionnaire russe Serge de Schewitch, et, peu après la mort de ce dernier, en septembre 1911, se suicida à Munich.

L'action de la Justice genevoise après la mort de Lassalle.

Ainsi que nous venons de le voir un peu plus haut, la comtesse de Hatzfeldt dit qu'aussitôt après la mort de Lassalle, elle se rendit chez le chancelier Ducommun pour lui demander de faire poursuivre Racowitz. M. Gustav Mayer de son côté précise qu'elle aurait agi par l'intermédiaire de J. Ph. Becker qui entretenait de bonnes relations avec le gouvernement radical de Genève⁹⁵. Cependant, il

⁹⁵ Gustav Mayer, p. 48—49 de l'article *Sophie von Hatzfeldt, Bismark und das Duell Lassalle-Racowitz*, paru dans l'« *Historische Zeitschrift* », 1926, vol. 134.

Le Code pénal français de 1810 qui fut en vigueur à Genève jusqu'en 1874 ne mentionnait pas le duel et, avant cette affaire, on ne l'avait jamais poursuivi à Genève depuis 1810. C'est du moins ce qui ressort de la dissertation *Le Duel* que George Fazy a présentée à la faculté de droit de l'Académie de Genève en 1871 (p. 126). Il est vrai que l'auteur de cette dissertation a ignoré les poursuites qui furent dirigées contre Racowitz, ce qui lui était d'ailleurs facile, car il n'y eut pas de jugement de rendu dans cette affaire. Cependant, rien n'empêchait le Ministère public de poursuivre Racowitz et de s'autoriser pour cela de la jurisprudence de la Cour de Cassation de Paris qui avait décidé, Chambres réunies, en 1837, que les articles 295 (meurtre) et 296 (assassinat) du Code pénal étaient absolus et ne comportaient aucune exception. Cf. G. Fazy, *op. cit.*, p. 50, 51, 53 et 126.

ne semble pas que l'action de la Justice genevoise ait été déclenchée par l'intervention du chancelier précité ou d'un membre du gouvernement, car il ressort d'une lettre du substitut du Procureur général Clert-Biron que celui-ci n'a eu connaissance du duel et de la mort de Lassalle que par le journal *La Nation Suisse* et qu'il a même été très étonné de n'apprendre que par les journaux un fait aussi grave⁹⁶. Ainsi que ce journal l'indiquait, raconte-t-il dans cette lettre, il crut d'abord que ce duel avait eu lieu sur le territoire de la commune de Lancy⁹⁷.

Le substitut Clert-Biron demanda aussitôt à la Police de faire une enquête au sujet de cette affaire. Peu après, il apprit du garde général Genêt que le duel n'aurait pas eu lieu sur le territoire du canton de Genève, mais sur territoire français, près de Veyrier. Il réclama cependant des procès-verbaux, vu que la provocation et les arrangements avaient dû se faire à Genève.

Après son entretien avec le substitut, le garde général demanda à Louis Corajod, garde de Veyrier, s'il savait quelque chose au sujet de ce duel. En date du 7 septembre, ce dernier lui fit parvenir différents renseignements dont plusieurs étaient faux. Cependant, ce qui était exact était de première importance, car c'était la désignation de l'emplacement du duel, le bois Carré, et l'indication des noms des deux cochers qui y conduisirent Lassalle, Racowitz et leurs témoins: Sallaz et Vulliez⁹⁸.

Ces renseignements furent transmis au substitut du Procureur général qui acquit ainsi la certitude que le duel avait eu lieu sur le territoire genevois. Il adressa alors, le 10 septembre, la lettre

M. G. Mayer, *op. cit.*, p. 48, ajoute que la comtesse de Hatzfeldt s'appuyait dans ses démarches sur Rustow qui prétendait que le coup tiré par Racowitz était irrégulier, de sorte qu'il se serait agi d'un simple assassinat. L'action judiciaire contre Racowitz fut cependant continuée ainsi que nous allons le voir, en vertu de l'article 295 du C. P., après que le juge chargé de l'instruction de cette affaire eut acquis la certitude que le duel avait été tout à fait régulier.

⁹⁶ Lettre datée du 10 septembre 1864. Dans le dossier Juridiction Pénale, P. 1094, aux Archives d'Etat de Genève. Je citerai dorénavant ce dossier: Dossier Jur. Pén. P. 1094.

⁹⁷ Commune genevoise située à proximité de la Ville, en direction du S.-O.

⁹⁸ Cette lettre se trouve dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

sus-mentionnée au Président du Département de Justice et Police ⁹⁹ pour lui demander que les rapports relatifs à cette affaire, qu'il avait déjà réclamés, lui fussent transmis dans le plus bref délai.

Le 13 septembre, il requit l'agent spécial Roch de prendre des informations au sujet de cette affaire et, comme elle avait déjà subi un grand retard, de lui adresser un rapport détaillé de toutes les circonstances se rattachant à cet événement qui pourraient arriver à sa connaissance, « immédiatement, d'urgence et toutes autres affaires cessantes » ¹⁰⁰.

Roch se rendit le surlendemain chez les cochers Vulliez et Sallaz. Tous deux lui confirmèrent que le duel avait bien eu lieu à Veyrier, sur territoire genevois, et Sallaz ajouta qu'une troisième voiture, conduite par le cocher Gros, les avait rejoints pendant le duel ¹⁰¹. Roch dressa aussitôt son rapport et le transmit le jour-même au Procureur général ¹⁰². Le lendemain, 16 septembre, son substitut requit une information en son nom.

Ce même jour, à la requête du juge d'instruction Joseph Girard, conduit par le cocher Sallaz, l'agent spécial Roch se rendit à Veyrier, accompagné du commis greffier Ramel, du garde général Genêt et du géomètre expert Antoine Millenet. Ils avaient pour mission de déterminer exactement le lieu du duel. Ils purent le faire aisément grâce à un télégramme adressé à Rustow qu'ils y trouvèrent et qui a déjà été cité plus haut ¹⁰³. Roch dressa aussitôt le procès-verbal de ses investigations et le géomètre Millenet dessina le plan auquel il joignit une notice explicative ¹⁰⁴.

⁹⁹ Cette lettre porte simplement la mention: Monsieur le Président. Il s'agit sans doute du Président du Dpt. de Justice et Police.

¹⁰⁰ Note au verso de la lettre de Corajod qui parvint au Parquet le 13 septembre.

¹⁰¹ Celle de Hofstetten comme on l'a vu plus haut.

¹⁰² Rapport dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

¹⁰³ Ce télégramme ainsi que les morceaux de papier trouvés au même endroit sont joints au procès-verbal de l'agent Roch qui se trouve dans le dossier Jur. Pén. P. 1094. Le télégramme, consigné à Turin le 24 août et arrivé à Genève le lendemain, est signé: Georges. Il s'agit très probablement de Georges Klapka qui était à Turin à ce moment, ainsi que le dit Emma Herwegh dans sa lettre au cap. Schweigert déjà citée. Le texte de ce télégramme n'offre aucun intérêt pour cette affaire.

¹⁰⁴ Plan et notice dans le dossier précité.

Cela permit au juge d'instruction d'acquérir la certitude que le duel avait bien eu lieu sur le territoire genevois et, toujours dans cette même journée du 16 septembre, de lancer un mandat de comparution contre Keyserling qu'il croyait avoir été l'adversaire de Lassalle, ce qui était assez bizarre, car déjà la Nation Suisse du 1er septembre donnait le nom de Racowitz¹⁰⁵.

Ce mandat de comparution, qui portait l'adresse plutôt fâcheuse: « Sieur Keyserling, rue de la Grenade No 8, chez Mlle Doenniges », provoqua un incident assez vif entre le juge d'instruction Girard et M. de Doenniges père. Le 17 septembre, ce dernier, très irrité par cette adresse, envoya une lettre furibonde au juge genevois par l'intermédiaire du Conseil fédéral. Dans cette lettre, il précisait que M. de Keyserling, le fiancé de sa fille, habitait 55, rue des Pâquis et il demandait au juge qui lui avait donné le droit d'envoyer un mandat de comparution pour le Sieur de Keyserling dans son propre logis, à lui, le chargé d'affaires de S. M. le roi de Bavière près la Confédération helvétique, par quelle fausse dénonciation il avait donné cette adresse, si, à Genève, les sieurs demeuraient chez des demoiselles, etc. etc. . . . Il parlait de demander au Conseil fédéral, par l'intermédiaire du département fédéral de Justice et Police, explication et réparation de cette étrange injure et, si le juge prétendait que cette adresse était due à une fausse dénonciation, il voulait en connaître les auteurs.

Le 19, cette lettre ainsi que le mandat de comparution de Keyserling furent transmis au Conseil d'Etat de Genève qui chargea le chancelier de demander à l'intéressé les éléments de la réponse à faire à ces réclamations¹⁰⁶. Celui-ci les fournit aussitôt, et, par une note au Conseil fédéral, datée du 21 septembre, M. de Doen-

¹⁰⁵ Il y aura certainement eu confusion entre le fiancé d'Hélène: Racowitz, et celui de sa soeur Marguerite: Keyserling. Peut-être est-ce Becker qui a fourni ce renseignement à la Justice, omettant de préciser de quel fiancé il s'agissait. Sans doute ignorait-il que les deux soeurs étaient fiancées en même temps.

¹⁰⁶ Cf. R. C. E. 1864, 2^e semestre, 23 septembre p. 471. La lettre du Conseil fédéral, du 19 septembre, et ses deux annexes: la lettre de M. de Doenniges et le mandat de comparution se trouvent aux Archives du canton de Genève, dans le dossier Affaires fédérales (A. F.) 1864, 2^e semestre, No. 41.

niges se déclarait satisfait des explications qu'il avait reçues et desquelles il résultait que le mandat de comparution décerné contre Keyserling l'avait été sur une fausse dénonciation. Il retira donc la plainte qu'il avait déposée contre le juge d'instruction Joseph Girard. Le Conseil fédéral en fit part le surlendemain au Conseil d'Etat genevois qui en informa le juge intéressé ¹⁰⁷.

Le jour même où il se déclarait satisfait de ces explications, M. de Doenniges transmettait au juge d'instruction genevois la lettre que Lassalle avait adressée à Racowitz avant le duel, ainsi que son annexe, cela à la demande de Keyserling qui, en vertu du fameux mandat, avait comparu le 17 septembre ¹⁰⁸.

Lors de son interrogatoire, Keyserling avait appris au juge qu'il n'avait assisté au duel qu'en qualité de témoin de Racowitz qui, lui, était le véritable adversaire de Lassalle. Il lui avait donné les noms des autres témoins des deux parties et lui avait relaté les conditions dans lesquelles le duel s'était déroulé ¹⁰⁹.

Ses dires furent confirmés par les dépositions des témoins qui comparurent tour à tour peu après : les cochers Vulliez, le 20 septembre, Gros le 21 et Sallaz le 23, le témoin de Lassalle Bethlen le 5 octobre et le Dr. Seiler, le 7 du même mois. Rustow et le Dr. Arndt ne comparurent pas, car il est fort probable qu'ils avaient déjà quitté Genève lorsqu'ils furent assignés ¹¹⁰. Pour Rustow c'eût été cependant une bonne occasion de venir prouver que le coup de Racowitz avait été irrégulier, s'il le prétendait encore.

Le 27 septembre, le juge d'instruction décerna un mandat d'amener et un mandat d'arrêt contre Racowitz, en vertu de l'article 295 du Code Pénal (meurtre), mais ils ne purent être exécutés à Genève, car l'inculpé avait déjà quitté le canton ¹¹¹, le lende-

¹⁰⁷ R. C. E. 1864, 2^e semestre, 27 septembre, p. 488. Lettre du Conseil fédéral dans A. F. 1864, 2^e semestre, No. 43.

¹⁰⁸ Une copie de cette lettre ainsi que de ses annexes se trouve dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

¹⁰⁹ Interrogatoire dans le dossier Jur. Pén. P. 1094. Je ne reviendrai ni sur le contenu de cet interrogatoire, ni sur celui des dépositions des témoins, car l'essentiel a déjà été reproduit au chapitre précédent. Ces dépositions se trouvent aussi dans le dossier précité.

¹¹⁰ Des doubles de leurs assignations et de celles des autres témoins sont classés dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

¹¹¹ Copies de ces mandats dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

main de la mort de Lassalle. L'un des juges suppléants ¹¹² qui poursuivirent l'instruction de cette affaire à la place de J. Girard empêché, Decroux, eut alors recours au Conseil d'Etat pour demander son extradition au Conseil fédéral ¹¹³. Il le savait être alors à Munich, à l'Hôtel de Bavière ¹¹⁴.

Le Conseil d'Etat genevois entreprit aussitôt, et avec beaucoup de zèle, les démarches nécessaires ¹¹⁵. Le 17 ou le 18 octobre d'abord ¹¹⁶, sur une demande orale d'un suppléant du juge d'instruction probablement, il adressa au Conseil fédéral un télégramme pour le prier de demander télégraphiquement au gouvernement de Bavière l'arrestation et l'extradition de Racowitz. Le 18, le juge Decroux renouvela sa demande au Conseil d'Etat dans une lettre à laquelle était jointe une copie du mandat d'arrêt décerné contre Racowitz ¹¹⁷. A son tour le Conseil d'Etat, par une lettre datée du même jour, confirma son télégramme au Conseil fédéral ¹¹⁸.

Avant de demander au gouvernement bavarois l'arrestation et l'extradition de Racowitz, le Conseil fédéral voulut avoir des

¹¹² Tantôt Decroux, tantôt Ch. Bellamy.

¹¹³ R. C. E. 1864, 2^e semestre, 18 octobre, p. 620.

¹¹⁴ Il l'apprit certainement par J.-Ph. Becker qui entretenait une correspondance suivie avec la comtesse de Hatzfeldt. M. Gust. Mayer dit, *op. cit.*, p. 49, que c'est elle qui le dépista à Munich. M. Mayer semble avoir eu en mains cette correspondance et c'est probablement sur elle qu'il se base pour dire, *op. cit.*, p. 49, que la police genevoise n'émit pas tout de suite de mandat d'arrêt contre Racowitz, pensant pouvoir le poursuivre tranquillement alors qu'il était en Valais. Becker devait être tenu au courant des démarches de la Justice genevoise par son ami le chancelier Ducommun.

¹¹⁵ M. Gustav Mayer, *op. cit.*, p. 49, exagère certainement lorsqu'il dit que Becker mit sans réserve le gouvernement genevois à la disposition de la comtesse de Hatzfeldt. Que le gouvernement radical genevois ait agi avec beaucoup de zèle à cause de sa sympathie pour feu Lassalle, c'est possible, mais cela importe peu; il n'a fait que son devoir en demandant l'extradition de Racowitz. Il en a été de même pour la justice.

¹¹⁶ 17 ou 18, car la dépêche originale est datée simplement du mardi, qui cette année tombait le 18 octobre, et d'autre part, le Conseil fédéral dans sa réponse parle du télégramme du 17. Quelqu'un s'est trompé.

¹¹⁷ Télégramme, lettre du juge Decroux, mandat d'arrêt signé Bellamy aux Archives d'Etat de Genève, dossier Objets Divers, 1864, 2^e semestre, No. 228.

¹¹⁸ A. F. 1864, 2^e semestre, No. 68.

précisions au sujet de ce qu'il appelait « ce soi-disant meurtre ». Le 20 octobre, il demanda d'abord directement par télégramme au juge Bellamy si le duel avait bien eu lieu sur le territoire genevois¹¹⁹. Puis, le lendemain, il renouvela par écrit cette demande au Conseil d'Etat genevois, tout en le priant de bien vouloir lui transmettre les actes relatifs à cette affaire, afin de pouvoir baser sa demande d'extradition sur des faits absolument sûrs¹²⁰.

Le 26, le Conseil d'Etat genevois répondit à cette missive par la communication de la copie vidimée d'une lettre du juge d'instruction suppléant Decroux qui lui faisait savoir que de l'information qui avait été entreprise le mois précédent, il résultait que le duel avait bien eu lieu sur le territoire du canton, dans le bois de Veyrier et que c'était bien Racowitz qui avait causé à Lassalle sa blessure mortelle¹²¹.

Le Conseil fédéral transmit alors la demande d'arrestation et d'extradition au ministère bavarois des Affaires étrangères qui l'admit; mais peu après, le chargé d'affaires de Bavière en Suisse, qui comme on l'a déjà vu n'était autre que M. de Doenniges père, demanda de pouvoir revenir sur cette affaire, accusant l'autorité genevoise chargée de l'enquête d'avoir procédé d'une manière peu convenable, critiquant les faits dans leur objectivité et demandant notamment une reconnaissance du principe de réciprocité. Cette démarche de la part de M. de Doenniges était bien hasardée. D'ailleurs le gouvernement fédéral ne put faire droit à sa demande, vu que le mode de procéder des autorités judiciaires genevoises n'était pas du domaine des tractations diplomatiques et que, d'autre part, la demande en extradition avait été présentée en due forme, au terme d'un traité, et avait été admise et reconnue comme telle par le gouvernement bavarois lui-même. Il ne pouvait pas être question du principe de réciprocité, car le traité prévoyait justement que l'extradition devait être accordée dans un cas

¹¹⁹ Dépêche dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

¹²⁰ A. F. 1864, 2^e semestre, No. 68.

¹²¹ R. C. E. 1864, 2^e semestre, 25 octobre, p. 649—551. Lettre originale du juge et brouillon de la réponse du Conseil d'Etat dans A. F. 1864, 2^e semestre, No. 68.

tel que celui qui nous occupe. De plus, c'était précisément la Bavière qui, lors de la négociation de ce traité, avait demandé que fût comprise expressément dans les crimes de « meurtre » la mort causée par le duel ¹²².

Le 5 novembre, la direction de police de Munich fut chargée d'arrêter Racowitz et de l'extrader immédiatement au juge d'instruction de Genève, pour autant qu'il n'était pas sujet bavarois ni ne faisait l'objet d'une enquête pour un crime ou délit commis en Bavière, mais elle n'en put rien faire, car il avait déjà quitté Munich le 22 ou le 23 octobre, pour Paris, en passant par Berlin, et de là avait regagné sa patrie ¹²³. Sans doute avait-il été prévenu par son futur beau-père des poursuites qui étaient dirigées contre lui.

Le 22 novembre, le ministère bavarois des affaires étrangères fit savoir au Conseil fédéral ce qu'il en était, et le 25, ledit Conseil en fit part au gouvernement genevois tout en lui faisant observer qu'au cas où il voudrait présenter de nouvelles demandes d'extradition, il aurait à lui transmettre à nouveau les papiers nécessaires à l'appui de ses demandes ¹²⁴. Le gouvernement genevois renvoya cette lettre au juge d'instruction, qui, dès lors, renonça à poursuivre cette affaire ¹²⁵.

¹²² *Feuille Fédérale* 1865, T. II, p. 209.

¹²³ Le Conseil fédéral l'apprit par un avis du ministère bavarois des affaires étrangères daté du 12 novembre. Dans A. F. 1864, 2^e sem., No. 85. Le 14, il le fit savoir au Conseil d'Etat genevois qui transmit sa lettre au département de Justice et Police et au juge d'instruction le 15. R. C. E. 1864, 2^e sem. 15 nov. p. 771. Copie de la lettre du Conseil féd. dans le dossier Jur. Pén. P. 1094.

Durant les derniers mois de sa vie, d'abord à cause des poursuites dirigées contre lui, puis à cause de sa maladie qui ne lui permettait pas de supporter n'importe quel climat, il parcourut à peu près toute l'Europe et alla même en Egypte, toujours en compagnie d'Hélène de Doenniges, qui entre temps devint sa femme. Cf.: *Princesse et Comédienne*, p. 155—165.

¹²⁴ R. C. E., 1864, 2^e semestre, 29 novembre, p. 819. Lettre du Conseil fédéral dans A. F. 1864, 2^e semestre, No. 94.

¹²⁵ Les traités entre la Suisse et les différents pays dans lesquels Racowitz se rendit successivement, notamment la Roumanie sa patrie, ne prévoyaient peut-être pas l'extradition dans un tel cas.

La comtesse de Hatzfeldt multiplia ses démarches pour faire reprendre des poursuites contre Racowitz et, le cas échéant, les faciliter diplomatiquement. Elle chercha même à faire intervenir Bismark, vu que Lassalle était sujet prussien; mais elle alla au devant d'un échec¹²⁶. Yanko de Racowitz ne fut plus du tout inquiété.

¹²⁶ C'est le sujet traité par M. Gustav Mayer dans l'*art. cité*.

